Nations Unies A/60/636

Assemblée générale

Distr. générale
28 décembre 2005
Français
Original : anglais

Soixantième session
Point 143 de l'ordre du jour
Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée

Budget de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée pour l'exercice allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

Page

I. Mandat et résultats escomptés 4

II. Ressources nécessaires 19

A. Vue d'ensemble 19

B. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome 20

C. Formation 21

III. Analyse des variations 21

IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre 25

V. Résumé des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/296 et aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies et du Bureau des services de contrôle interne de l'Organisation des Nations Unies 26

A. Assemblée générale 26

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 35

C. Comité des commissaires aux comptes 37

Annexe

Organigrammes 39

05-66625 (F) 200106 230106

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) pour l'exercice allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007, dont le montant brut s'élève à 175 266 900 dollars.

Le budget couvre le déploiement de 230 observateurs militaires, 3 174 militaires, 228 fonctionnaires internationaux, 248 agents recrutés dans le pays et 74 Volontaires des Nations Unies. De plus, conformément à la résolution 59/300 de l'Assemblée générale, en date du 22 juin 2005, portant sur l'étude d'ensemble d'une stratégie visant à éliminer l'exploitation et les abus sexuels dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, ce budget prévoit cinq agents des services généraux recrutés sur le plan international et deux recrutés sur le plan national.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante civile opérationnelle, composante militaire et composante appui). Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction administrative et de la gestion, qui sert l'ensemble de la Mission.

La variation du niveau des ressources nécessaires, tant humaines que financières, est analysée au niveau de chaque composante, l'explication faisant référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants indiqués dans les tableaux.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	*Dépenses (2004/05)*	*Montant alloué (2005/06)*	*Dépenses prévues (2006/07)*	*Variation*	
				Montant	*Pourcentage*
Militaires et personnel de police	85 550,3	79 597,7	78 085,3	(1 512,4)	(1,9)
Personnel civil	31 113,0	32 718,3	33 516,4	798,1	2,4
Dépenses opérationnelles	63 667,7	64 348,4	63 665,2	(683,2)	(1,1)
Montant brut	**180 331,0**	**176 664,4**	**175 266,9**	**(1 397,5)**	**(0,8)**
Recettes provenant des contributions du personnel	4 000,9	4 477,5	3 563,7	(913,8)	(20,4)
Montant net	**176 330,1**	**172 186,9**	**171 703,2**	**(483,7)**	**(0,3)**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	**180 331,0**	**176 664,4**	**175 266,9**	**(1 397,5)**	**(0,8)**

Ressources humaines

	Observateurs militaires[a]	*Contingents*[a]	*Personnel recruté sur le plan international*	*Personnel recruté sur le plan national*[b]	*Personnel temporaire (autre que pour les réunions)*[c]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Direction exécutive et gestion							
Postes approuvés 2005/06	–	–	7	4	–	–	**11**
Postes proposés 2006/07	–	–	27	12	7	–	**46**
Composante							
Civile opérationnelle							
Postes approuvés 2005/06	–	–	47	14	–	11	**72**
Postes proposés 2006/07	–	–	47	14	–	10	**71**
Militaire							
Postes approuvés 2005/06	220	3 184	9	4	–	–	**3 417**
Postes proposés 2006/07	230	3 174	9	4	–	–	**3 417**
Appui							
Postes approuvés 2005/06	–	–	167	224	–	63	**454**
Postes proposés 2006/07	–	–	145	218	–	64	**427**
Total							
Postes approuvés 2005/06	220	3 184	230	246	–	74	**3 954**
Postes proposés 2006/07	230	3 174	228	248	7	74	**3 961**
Variation nette	**10**	**(10)**	**(2)**	**2**	**7**	**–**	**7**

[a] Effectif maximum autorisé.
[b] Y compris les administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.
[c] Comprend cinq agents recrutés sur le plan international et deux sur le plan national pour l'Équipe de la déontologie et de la discipline.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont présentées au chapitre V du présent rapport.

I. Mandat et résultats escomptés

1. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) dans ses résolutions 1312 (2000) et 1320 (2000) et l'a amendé par ses résolutions 1430 (2002) et 1531 (2004). Il a ensuite autorisé la prolongation du mandat dans des résolutions dont la dernière en date était la résolution 1622 (2005).

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, à savoir parvenir à un règlement pacifique du différend entre l'Éthiopie et l'Érythrée.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations en exécutant les produits clefs exposés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante civile opérationnelle, composante militaire et composante appui).

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction administrative et de la gestion, qui sert l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2005/06 est analysée au niveau de chaque composante.

5. En 2006/07, la Mission vise des gains de productivité dans le domaine de l'appui administratif. Compte tenu des effectifs nécessaires, il a été décidé de revoir les ressources humaines de la Section des finances, qui compte actuellement neuf fonctionnaires recrutés sur le plan international et sept recrutés dans le pays. Sur les neuf postes de fonctionnaire international approuvés pour la Section, deux postes d'agent des services généraux sont considérés comme pouvant être convertis en postes de fonctionnaire recruté sur le plan national. La Mission estime que les sept autres postes de fonctionnaire recruté sur le plan international suffiront à guider les opérations, à en assurer la continuité et à garantir le respect des règlements financiers et des règles de gestion financière.

6. Conformément à la résolution 1622 (2005) du Conseil de sécurité et comme il est précisé dans le rapport du Secrétaire général sur l'Éthiopie et l'Érythrée du 30 août 2005 (S/2005/553), le nombre autorisé d'observateurs militaires a été augmenté de 10, ce qui le fait passer à 230, sur un effectif autorisé total de 3 404 militaires. Entreprise en 2005/06, la reconfiguration de la composante militaire de la MINUEE sera complétée par une légère augmentation de la capacité d'observation opérationnelle et du nombre d'heures de vol des deux hélicoptères militaires actuellement utilisés à des fins de reconnaissance aérienne, en plus des activités opérationnelles déjà prévues.

7. La Mission est dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général, qui a rang de secrétaire général adjoint et dont les bureaux sont situés à Asmara et à Addis-Abeba. Il est secondé par deux représentants spéciaux adjoints, l'un ayant rang de sous-secrétaire général et l'autre appartenant à la classe D-2, et dont les bureaux sont installés à Asmara et à Addis-Abeba, respectivement. Les opérations

militaires sont dirigées par un commandant de la classe D-2. Le Bureau des affaires politiques est dirigé par un spécialiste des affaires politiques occupant un poste de la classe D-1, tandis que la composante appui administratif est sous la direction du chef de l'administration, qui occupe un poste de la classe D-1.

Direction exécutive et gestion

8. La direction exécutive et la gestion de la Mission relèveront d'un directeur de la classe D-1 au sein du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et gestion

	Personnel recruté sur le plan international											
	SGA/ SSG	*D-2/ D-1*	*P-5/ P-4*	*P-3/ P-1*	*Service mobile*	*Services généraux*	*Service de sécurité*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Personnel temporaire (autre que pour les réunions)*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général												
Postes approuvés 2005/06	1	1	3	–	–	2	–	**7**	4	–	–	**11**
Postes proposés 2006/07	1	1	3	–	–	2	–	**7**	4	7	–	**18**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**7**	**–**	**7**
Section de la sécurité												
Postes approuvés 2005/06	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés 2006/07	–	–	1	3	15	1	–	**20**	8	–	–	**28**
Variation nette	**–**	**–**	**1**	**3**	**15**	**1**	**–**	**20**	**8**	**–**	**–**	**28**
Total												
Postes approuvés 2005/06	1	1	3	–	–	2	–	**7**	4	–	–	**11**
Postes proposés 2006/07	1	1	4	3	15	3	–	**27**	12	7	–	**46**
Variation nette	**–**	**–**	**1**	**3**	**15**	**1**	**–**	**20**	**8**	**7**	**–**	**35**

[a] Y compris les administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Justification

Équipe de la déontologie et de la discipline

- **Fonctionnaires recrutés sur le plan international : 5 postes supplémentaires (4 administrateurs et 1 agent du Service mobile)**

L'Équipe de la déontologie et de la discipline se consacrera exclusivement et à temps plein au traitement des questions de déontologie concernant toutes les classes de personnel de maintien de la paix. Elle sera essentiellement chargée de formuler des recommandations sur les moyens de prévenir et de reconnaître les écarts de conduite de la part du personnel de la Mission (toutes classes confondues), ainsi que d'intervenir, le cas échéant. Elle veillera également à ce que les formations sur les normes de conduite des Nations Unies comportent un volet consacré à l'exploitation et à la violence sexuelles. Cette équipe relèvera du Directeur du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et pourra communiquer directement, au besoin, avec le chef de la Mission. Elle comptera un chef d'équipe de la déontologie et de la discipline (P-5), deux spécialistes de la déontologie et de la discipline (P-4), un fonctionnaire chargé des rapports (P-2) et un assistant administratif , agent du Service mobile; tous ces postes feront partie du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

- **Fonctionnaires recrutés sur le plan national : 2 postes supplémentaires**

Outre les fonctionnaires recrutés sur le plan international, l'Équipe de la déontologie et de la discipline comptera deux assistants administratifs, qui seront des agents des services généraux recrutés sur le plan national et faisant partie du personnel temporaire (autre que pour les réunions). Ces assistants collaboreront étroitement avec leurs homologues recrutés sur le plan international pour fournir un appui administratif à l'Équipe.

Section de la sécurité

- **Personnel recruté sur le plan international : 20 postes transférés (4 administrateurs, 15 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux)**

Dans la section XI de sa résolution 59/276, l'Assemblée générale a souligné la nécessité de mettre en œuvre dans les meilleurs délais un système uniformisé de gestion de la sécurité pour assurer la sûreté et la sécurité du personnel, des opérations et des locaux des Nations Unies, au Siège, dans les principaux lieux d'affectation et sur le terrain. Au paragraphe 40 de cette résolution, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui communiquer, dans le cadre de son rapport sur l'application de la résolution, des informations sur le renforcement de la coopération entre le Département de la sûreté et de la sécurité et le Département des opérations de maintien de la paix en ce qui concerne les décisions relatives à la sécurité pouvant affecter la conduite des opérations de maintien de la paix, dans le cadre du système uniformisé de gestion de la sécurité, qui relèverait du Département de la sûreté et de la sécurité. Pour répondre à cette exigence d'uniformisation, on a intégré en une seule structure de sécurité, dans les pays où des opérations de maintien de la paix sont en cours, les composantes sécurité du Département de la sûreté et de la sécurité et celles des missions.

Aux termes de la résolution susmentionnée, le chef de la Mission fait rapport au Secrétaire général, par l'entremise du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et sous la direction générale du Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité . Par conséquent, la Section de la sécurité de la MINUEE, qui compte 28 postes, est transféré du Bureau du chef de l'administration au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général (chef de la Mission).

- **Personnel recruté sur le plan national : 8 postes transférés**

Les huit postes d'agent des services généraux de la Section de la sécurité, qui relèvent actuellement du Bureau du chef de l'administration, sont eux aussi transférés de manière à relever directement du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

Composante 1 : composante civile essentielle

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
1.1 Règlement pacifique du différend frontalier entre l'Éthiopie et l'Érythrée	1.1.1 Poursuite du dialogue avec les deux parties au conflit dans le cadre de réunions ou de consultations régulières avec le chef de la Mission : faire passer ces rencontres de 53 en 2004/05 à 70 en 2005/06 et à 100 en 2006/07

Produits

- Organisation de 70 réunions et consultations entre le chef de la Mission et les autorités politiques et religieuses des deux parties
- 150 réunions politiques et réunions d'information avec les parties extérieures intéressées par le processus de paix, c'est-à-dire les représentants des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, les Amis de la MINUEE, des représentants de la communauté diplomatique dans les deux pays, des représentants de l'Union européenne et de l'Union africaine et des délégués en visite
- 30 visites du chef de la Mission et de ses collaborateurs directs auprès de dirigeants communautaires dans la zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes
- 4 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité
- Campagne à la radio et à la télévision, comprenant 4 heures de diffusion deux fois par semaine en 7 langues, couvrant la zone de la Mission; 7 campagnes d'information et de publicité indirecte; 7 campagnes de publicité directe pour promouvoir les programmes radio, 12 messages d'intérêt public à la télévision et à la radio en 7 langues; 10 épisodes de 30 minutes d'un film télévisé et 5 épisodes d'un « dialogue vidéo » en 2 langues, une émission documentaire de télévision
- Distribution d'imprimés, notamment 12 bulletins mensuels en anglais, amharique et tigréen, avec inclusion de l'afaan oromo et de l'afar à titre expérimental, et 10 éditions spéciales; distribution de 15 000 calendriers dans la zone de la Mission
- 52 séances d'information à l'intention de la presse
- Gestion de 3 centres d'information en Éthiopie, à l'intention de 40 000 visiteurs

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
1.2 Instauration de conditions de vie sûres dans la zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes	1.2.1 Augmentation du nombre de personnes déplacées en Éthiopie et en Érythrée ayant regagné leurs foyers respectifs : de 1 358 en 2004/05 à 20 000 en 2005/06 et à 30 000 en 2006/07

	1.2.2 Augmentation du nombre de personnes directement affectées par le transfert de territoires ayant été réinstallées : de 800 en 2004/05 à 40 000 en 2005/06 et à 40 000 en 2006/07

Produits

- Supervision du retour et de la réinstallation de 113 000 déplacés
- Supervision de la situation en matière de droits de l'homme et de la situation humanitaire de 40 000 personnes affectées par le transfert de territoires
- 50 déplacements pour l'établissement des faits et la surveillance dans la zone de sécurité temporaire, notamment avec les représentants des équipes de pays des Nations Unies, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), du Programme alimentaire mondial (PAM), du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et/ou de donateurs
- Fourniture d'un appui logistique et technique aux équipes de pays des Nations Unies (préparation de visites, séances d'information et échange de données)
- Participation à 40 réunions hebdomadaires et 12 réunions mensuelles de collaboration des équipes de pays des Nations Unies, à la réunion annuelle commune des équipes de l'Éthiopie et de l'Érythrée et à des réunions spéciales, selon que de besoin, sur des questions humanitaires
- Coordination régulière des activités de la Mission dans la zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes avec les activités humanitaires et les programmes de reconstruction d'organismes des Nations Unies tels que l'UNICEF, le PNUD, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et d'autres organisations travaillant dans ces zones
- Mise en œuvre de 50 projets à effet rapide en matière de santé, d'éducation et d'assainissement de l'eau dans la zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes, avec des visites fréquentes sur le terrain en vue de surveiller les progrès et de veiller à la réalisation des projets en temps voulu
- Participation à 15 missions humanitaires de suivi en Érythrée et en Éthiopie menées conjointement avec les autorités gouvernementales, les équipes de pays des Nations Unies et des donateurs
- Organisation d'activités de sensibilisation commune au VIH/sida (ateliers, participation à des activités de sensibilisation, commémoration de la journée du VIH/sida) avec d'autres organismes des Nations Unies [ONUSIDA, UNICEF et Organisation mondiale de la santé (OMS)], les forces armées des pays hôtes et la population locale

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
1.3 Instauration de conditions de vie sûres dans la zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes	1.3.1 Réduction du nombre de cas signalés d'enlèvement, de détention et de « disparition » par-delà la frontière ou d'autres violations de droits de l'homme, qui sera ramené à 50 en 2006/07 (contre 100 en 2004/05 et 65 en 2005/06)

Produits

- Enquête sur 90 incidents transfrontières, y compris des enlèvements, des détentions et des disparitions et d'autres violations des droits de l'homme
- Tenue de 100 réunions de coordination et de concertation avec les autorités locales des deux pays et des groupes de la société civile en Éthiopie concernant les politiques à appliquer en matière de droits de l'homme
- 120 visites de contrôle dans les camps de déplacés, de rapatriés et de réfugiés et les autres camps de transit
- Réalisation de 200 entrevues, dans le cadre de six rapatriements de ressortissants d'Éthiopie et d'Érythrée (750 civils d'origine éthiopienne rapatriés depuis l'Érythrée et 200 civils d'origine érythréenne rapatriés depuis l'Éthiopie), dans le but de recueillir des renseignements sur la situation en matière de droits de l'homme dans les pays de départ
- Participation à 30 réunions des groupes de travail mixtes MINUEE/équipe de pays des Nations Unies sur les droits de l'homme en Éthiopie et en Érythrée aux fins de l'échange d'information sur les activités, stratégies et programmes relatifs aux droits de l'homme et de la coordination de ces initiatives, et présidence de certaines de ces réunions
- Fourniture de conseils techniques aux équipes de pays des Nations Unies sur l'intégration de la dimension des droits de l'homme à leurs programmes respectifs
- Organisation ou tenue de 40 conférences, ateliers ou séances d'information sur les droits de l'homme à l'intention des responsables de l'application des lois, des fonctionnaires de la justice et de l'administration pénitentiaire et d'autres organismes publics, des organisations de femmes et de jeunes et autres organisations de la société civile et des universités, dans les deux pays
- Organisation de 6 missions d'évaluation des besoins en matière de droits de l'homme dans les deux pays, dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de coopération technique
- Conseils techniques aux autorités locales dans les deux pays (notamment les responsables de la police et de l'administration pénitentiaire) concernant le matériel de formation en matière de droits de l'homme
- Tenue de 4 activités annuelles de promotion des droits de l'homme, y compris la Journée internationale des droits de l'homme, la Journée de la paix des Nations Unies et la Journée des Nations Unies

Facteurs externes :

- Aucune catastrophe naturelle importante pouvant affecter la situation humanitaire
- Maintien de la stabilité régionale
- Acheminement des contributions volontaires en temps voulu

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1, composante civile opérationnelle

	Personnel recruté sur le plan international								*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Personnel temporaire (autre que pour les réunions)*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA/ SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3 à P-1*	*Service mobile*	*Services généraux*	*Services de sécurité*	**Total partiel**				
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général à Asmara												
Postes approuvés 2005/06	1	–	1	–	–	1	–	**3**	–	–	–	**3**
Postes proposés 2006/07	1	–	1	–	–	1	–	**3**	–	–	–	**3**
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général à Addis-Abeba												
Postes approuvés 2005/06	–	1	1	–	–	1	–	**3**	3	–	–	**6**
Postes proposés 2006/07	–	1	1	–	–	1	–	**3**	3	–	–	**6**
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau des affaires politiques												
Postes approuvés 2005/06	–	1	6	8	–	2	–	**17**	–	–	–	**17**
Postes proposés 2006/07	–	1	6	8	–	2	–	**17**	–	–	–	**17**
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau des droits de l'homme												
Postes approuvés 2005/06	–	–	3	4	–	2	–	**9**	2	–	6	**17**
Postes proposés 2006/07	–	–	3	4	–	2	–	**9**	2	–	6	**17**
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de l'information												
Postes approuvés 2005/06	–	–	4	4	5	1	–	**14**	9	–	4	**27**
Postes proposés 2006/07	–	–	4	4	5	1	–	**14**	9	–	4	**27**
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe du sida												
Postes approuvés 2005/06	–	–	1	–	–	–	–	**1**	–	–	1	**2**
Postes proposés 2006/07	–	–	1	–	–	–	–	**1**	–	–	–	**1**
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	**(1)**	**(1)**
Total												
Postes approuvés 2005/06	1	2	16	16	5	7	–	**47**	14	–	11	**72**
Postes proposés 2006/07	1	2	16	16	5	7	–	**47**	14	–	10	**71**
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	**(1)**	**(1)**

[a] Y compris les administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Justification
Groupe du VIH/sida • **Volontaires des Nations Unies : transfert d'un poste** Le poste susmentionné a été attribué au Groupe du VIH/sida au sein du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général à Asmara. La fonction première de ce poste était d'aider à définir et à mettre en place un cadre d'action en matière de VIH/sida. À présent que le Groupe est opérationnel, ce poste n'est plus nécessaire. Il est donc proposé de transférer ce poste au Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies.

Composante 2 : composante militaire

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
2.1 Maintien de la séparation des forces et de l'intégrité et de la sécurité de la zone de sécurité temporaire et des zones adjacentes	2.1.1 Aucune violation grave de l'Accord de cessation des hostilités (2004/05 : 0; 2005/06 : 0; 2006/07 : 0)
Produits • Présidence de 9 réunions de la Commission de coordination militaire avec les deux parties • Présidence de 36 réunions des comités de coordination militaire de secteur avec les parties • 58 400 jours-homme de patrouille mobile d'observateurs militaires (4 observateurs militaires par patrouille x 2 patrouilles par jour x 20 postes x 365 jours) • 233 600 jours-homme de patrouille terrestre (8 soldats par patrouille x 2 patrouilles par jour x 40 postes x 365 jours) • 3 168 heures de patrouille aérienne (176 patrouilles par mois x 1,5 heure par patrouille x 12 mois) • 181 040 jours-homme de garde de poste fixe d'observation (8 soldats par poste x 62 postes x 365 jours) • 6 240 inspections inopinées dans la zone de sécurité temporaire (3 observateurs militaires x 20 positions x 2 heures par inspection x 52 semaines) • Enquêtes sur 600 incidents mineurs (bétail de l'une ou l'autre partie pénétrant dans la zone de sécurité temporaire ou traversant la frontière accidentellement ou pour paître, enlèvement d'hommes ou vol de bétail par l'une ou l'autre partie, tirs en l'air ou explosions de mines ou munitions non explosées)	
Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
2.2 Réduction du risque posé par les mines dans la zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes	2.2.1 Réduction du nombre de victimes dans la population locale résultant d'accidents dus à des mines, ramené à 20 en 2006/07, contre 30 en 2005/06 et 40 en 2004/05 2.2.2 Réduction du nombre d'explosions de nouvelles mines antichar posées sur les routes dans la zone de sécurité temporaire et les zones

	adjacentes (ramené à 2 en 2006/07, contre 3 en 2005/06 et 4 en 2004/05)
Produits • Déminage de 10 000 kilomètres de routes d'accès aux emplacements où pourraient être érigées les bornes frontière • Neutralisation des mines et munitions non explosées sur 165 000 mètres carrés au voisinage des bornes pour faciliter la démarcation • Enquêtes sur 15 accidents dus à des mines • Repérage et destruction de 25 000 munitions non explosées en divers endroits (allant des munitions d'armes légères aux grosses bombes) • Déminage d'une superficie de 30 millions de mètres carrés à l'occasion de déplacements de la Force et d'activités de formation • Mise à jour de 2 évaluations des risques posés par les mines et les munitions non explosées • Mise à jour des bases de données sur les mines et des cartes des zones de responsabilité • Formation aux risques posés par les mines à l'intention de 25 000 civils	
Facteurs externes • Les parties ne limiteront pas la liberté de mouvement du personnel de la MINUEE • La situation dans la zone de la Mission demeure stable	

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2, composante militaire

Catégorie	**Total**
I. Observateurs militaires	
Postes approuvés 2005/06	**220**
Postes proposés 2006/07	**230**
Variation nette	**10**
II. Contingents	
Postes approuvés 2005/06	**3 184**
Postes proposés 2006/07	**3 174**
Variation nette	**(10)**

	Personnel recruté sur le plan international											
	SGA/ SSG	*D-2/ D-1*	*P-5/ P-4*	*P-3/ P-1*	*Service mobile*	*Services généraux*	*Service de sécurité*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Personnel temporaire (autre que pour les réunions)*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
III. Personnel civil												
Bureau du Commandant de la Force												
Postes approuvés 2005/06	–	2	–	–	–	2	–	**4**	2	–	–	**6**
Postes proposés 2006/07	–	2	–	–	–	2	–	**4**	2	–	–	**6**
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	**–**	–	–	–	**–**
Secrétariat de la Commission de coordination militaire												
Postes approuvés 2005/06	–	–	–	3	–	2	–	**5**	2	–	–	**7**
Postes proposés 2006/07	–	–	–	3	–	2	–	**5**	2	–	–	**7**
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	**–**	–	–	–	**–**
Total partiel, composante civile												
Postes approuvés 2005/06	–	2	–	3	–	4	–	**9**	4	–	–	**13**
Postes proposés 2006/07	–	2	–	3	–	4	–	**9**	4	–	–	**13**
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	**–**	–	–	–	**–**
Total général (I à III)												
Postes approuvés 2005/06	–	2	–	3	–	4	–	**9**	4	–	–	**3 417**
Postes proposés 2006/07	–	2	–	3	–	4	–	**9**	4	–	–	**3 417**
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	**–**	–	–	–	**–**

[a] Y compris les administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Composante 3 : appui

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
3.1 Appui utile et efficace apporté à la Mission dans les domaines logistique et administratif et dans celui de la sécurité	3.1.1 Représentation accrue, au registre des fournisseurs, de fournisseurs provenant de pays en développement dont l'économie est en transition (en faire passer la proportion de 10 % en 2004/05 et 2005/06 à 20 % en 2006/07) 3.1.2 Réduction du nombre de jours nécessaires en moyenne pour présenter au Siège les rapports de vérification concernant l'état des effectifs et le matériel appartenant au contingent (ramener ce nombre à 35 en 2006/07, contre 45 en 2004/05 et 40 en 2005/06) 3.1.3 Conformité à 100 % aux normes minimales de sécurité opérationnelle et aux normes internationales en matière de sécurité incendie 3.1.4 Augmentation du nombre de propriétaires fonciers délivrant un certificat de prise en charge qui dégage la MINUEE de toute responsabilité à l'égard des dégâts environnementaux (et des travaux liés à ces derniers) dans 100 % des sites quittés par la MINUEE (en faire passer la proportion de 62,5 % en 2004/05 et 2005/06 à 100 % en 2006/07)

Produits

Amélioration des services

- Mise en œuvre d'un plan structuré garantissant la simplification en continu de la procédure d'agrément des fournisseurs et instauration de mesures supplémentaires pour sensibiliser les communautés d'affaires des pays en développement aux mécanismes d'approvisionnement de la MINUEE au moyen du portail de la Mission
- Simplification du processus de traitement des rapports de vérification sur l'état des effectifs et le matériel appartenant au contingent
- Détermination et mise en œuvre de mesures de sécurité physique visant à accroître la protection de toutes les installations de la MINUEE; mise en œuvre d'opérations de sécurité incendie exigeant une évaluation professionnelle, notamment en ce qui concerne les classes d'extincteurs et leurs spécifications; choix des extincteurs les mieux adaptés à différents types d'opérations, ainsi que remplissage, scellage et certification après les inspections et l'entretien de routine
- Mise en œuvre de mesures de protection environnementale dans tous les lieux quittés par la Mission, notamment la collecte et l'élimination, dans le respect de l'environnement, des déchets (dangereux ou non) produits dans tous les sites de la Mission, et remise en état de ces sites

Militaires et personnel de police

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 3 174 soldats et de 230 observateurs militaires
- Fourniture de rations et d'eau à 3 174 soldats en moyenne dans 19 emplacements
- 80 rapports de vérification de la conformité aux mémorandums d'accord, 40 inspections opérationnelles, 20 inspections de matériel appartenant à des contingents, examen de 10 mémorandums d'accord

Personnel

- Gestion des contrats de 233 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 250 agents recrutés sur le plan national et 74 Volontaires des Nations Unies en moyenne

Installations

- Entretien de 46 installations et de 25 parcelles dans 28 emplacements
- Exploitation et entretien de 2 usines d'épuration et de mise en bouteille de l'eau
- Entretien de 22 puits
- Exploitation et entretien de 200 groupes électrogènes
- Exploitation et entretien de 1 600 climatiseurs
- Entretien de 140 kilomètres de routes empruntées par les camions d'approvisionnement, dont réparation de 22 kilomètres
- Exploitation et entretien de 45 aires d'atterrissage d'hélicoptère

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 499 véhicules, dont 53 véhicules blindés, dans 7 emplacements
- Exploitation et entretien de 7 ateliers de transport et exploitation de 2 ateliers mobiles

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 3 avions et de 9 hélicoptères

Transmissions

- Services d'appui et d'entretien pour le réseau de transmissions de la Mission

Informatique

- Service d'appui et d'entretien pour 791 ordinateurs de bureau, 160 ordinateurs portatifs, 322 imprimantes, 5 traceurs et 90 serveurs dans 25 emplacements

Services médicaux

- Exploitation et entretien de 1 dispensaire civil et de 5 dispensaires militaires de niveau I, et d'un hôpital militaire de niveau II pour le personnel de la Mission; gestion des dispositifs d'évacuation par voie terrestre et aérienne vers tous les lieux d'affectation de l'ONU, y compris l'approbation d'évacuations sanitaires à l'extérieur de la zone de la Mission
- Distribution de matériel d'information sur les pratiques sexuelles sans risques à tout le personnel militaire et gestion de bibliothèques électroniques sur le VIH/sida avec les 9 points de contact

- Tenue de cours d'initiation sur le VIH/sida pour tous les nouveaux membres du personnel et formation de 100 formateurs parmi les soldats, de manière que 98 % des membres du contingent ont reçu une formation en la matière

Fournitures et services divers

- Production de 5 500 cartes

Sécurité

- Services de sécurité 24 heures sur 24, 7 jours par semaine, dans 5 installations et 6 locaux
- Enquête sur des incidents/accidents impliquant des biens ou du personnel des Nations Unies

Personnel civil et militaire

- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline à l'intention de tout le personnel civil et militaire et comprenant formation, prévention, contrôle et recommandations en matière de mesures disciplinaires
- Suivi de la question des enfants dans les conflits armés et présentation de rapports à ce sujet au Conseil de sécurité et aux États Membres, en application des résolutions du Conseil

Facteurs externes

- Les facteurs liés à l'environnement, c'est-à-dire les conditions météorologiques, n'entraveront pas les opérations de la Mission
- Les vendeurs, entrepreneurs et fournisseurs sont en mesure de fournir les biens et services comme prévu dans les contrats
- La liberté de mouvement du personnel de la MINUEE dans l'exercice de ses fonctions officielles ne sera pas restreinte

Tableau 4
Ressources humaines : composante 3, appui

	Personnel recruté sur le plan international								*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Personnel temporaire (autre que pour les réunions)*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA/ SSG	*D-2/ D-1*	*P-5/ P-4*	*P-3/ P-1*	*Service mobile*	*Services généraux*	*Service de sécurité*	**Total partiel**				
Bureau du chef de l'administration												
Postes approuvés 2005/06	–	1	3	7	32	5	–	**48**	53	–	19	**120**
Postes proposés 2006/07	–	1	2	4	17	4	–	**28**	45	–	21	**94**
Variation nette	–	–	(1)	(3)	(15)	(1)	–	**(20)**	(8)	–	2	**(26)**
Bureau du chef des Services administratifs												
Postes approuvés 2005/06	–	–	6	11	21	5	–	**43**	40	–	6	**89**
Postes proposés 2006/07	–	–	6	11	21	3	–	**41**	42	–	6	**89**
Variation nette	–	–	–	–	–	(2)	–	**(2)**	2	–	–	**–**

	Personnel recruté sur le plan international											
	SGA/ SSG	*D-2/ D-1*	*P-5/ P-4*	*P-3/ P-1*	*Service mobile*	*Services généraux*	*Service de sécurité*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Personnel temporaire (autre que pour les réunions)*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Bureau des services d'appui intégré												
Postes approuvés 2005/06	–	–	10	13	45	8	–	**76**	131	–	38	**245**
Postes proposés 2006/07	–	–	10	13	45	8	–	**76**	131	–	37	**244**
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	**–**	–	–	(1)	**(1)**
Total												
Postes approuvés 2005/06	–	1	19	31	98	18	–	**167**	224	–	63	**454**
Postes proposés 2006/07	–	1	18	28	83	15	–	**145**	218	–	64	**427**
Variation nette	–	–	(1)	(3)	(15)	(3)	–	**(22)**	(6)	–	1	**(27)**

[a] Y compris les administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Justification

Section de la sécurité

- **Personnel recruté sur le plan international : 20 postes transférés (4 administrateurs, 15 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux)**
- **Personnel recruté sur le plan national : 8 postes transférés**

Comme il a été indiqué dans la section du présent rapport portant sur la direction exécutive et la gestion, le Département des opérations de maintien de la paix a décidé de confier aux chefs de mission les responsabilités en matière de sécurité de chaque opération de maintien de la paix. Cette décision est conforme aux dispositions de la résolution 59/276 de l'Assemblée générale concernant le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies. Par conséquent, la Section de la sécurité de la MINUEE, qui compte 28 postes, est transférée du Bureau du Chef de l'administration au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

Section des finances

- **Personnel recruté sur le plan international : 2 postes d'agent des services généraux convertis en postes de fonctionnaire recruté sur le plan national**

À la suite d'un examen des effectifs nécessaires, il a été décidé de revoir le nombre de postes au sein de la Section des finances, qui compte actuellement 9 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international et 7 de fonctionnaire recruté sur le plan national. Sur les 9 postes internationaux approuvés pour la Section des finances, 2 postes d'assistant (finances), qui étaient des postes d'agent des services généraux, sont considérés comme pouvant être convertis en postes de fonctionnaire recruté sur le plan national. De l'avis de la Mission, les 7 autres postes de fonctionnaire recruté sur le plan international suffiront à guider les opérations, à en assurer la continuité et à garantir le respect des règlements financiers et des règles de gestion financière. L'effectif sera donc formé du chef de la Section des finances, de 3 chefs de groupe, du caissier et de 2 assistants (finances), dont 1 possédant un savoir-faire technique approfondi qui exercera les fonctions d'administrateur Sun/Insight/Progen et assistera aux ateliers et formations externes.

Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies

- **Transfert de 2 Volontaires des Nations Unies**
- **1 Volontaire des Nations Unies du Bureau du chef des services d'appui intégrés et 1 Volontaire des Nations Unies du Groupe du VIH/sida**

Le mémorandum d'accord intervenu entre le Département des opérations de maintien de la paix et les Volontaires des Nations Unies (Bonn) stipule qu'un administrateur chargé du programme des Volontaires des Nations Unies (personnel du PNUD) et 2 Volontaires des Nations Unies soient recrutés en vue d'être affectés au Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies au sein de la MINUEE, où ils assureront des services d'appui et de gestion pour 74 Volontaires des Nations Unies. Suite à un examen de l'effectif actuel des Volontaires des Nations Unies à la disposition de la MINUEE, il a été décidé de combler ce besoin à partir des ressources existantes. En raison de la reconfiguration récente des effectifs et du réaménagement de trois secteurs en deux grands secteurs et un sous-secteur dans l'est, il est devenu possible de débloquer un poste de Volontaire des Nations Unies au Bureau du chef des services d'appui intégrés pour le réaffecter au Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies. Le second poste au sein de ce groupe pourrait être comblé par le transfert d'un poste du Groupe du VIH/sida, comme il est indiqué à la composante 1, composante civile opérationnelle. L'approbation du transfert de ces 2 postes est donc demandée.

II. Ressources nécessaires

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis. L'exercice budgétaire va du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007.)

	Dépenses (2004/05)	*Montant alloué (2005/06)*	*Dépenses prévues (2006/07)*	*Variation*	
				Montant	*Pourcentage*
Catégorie de dépenses	*(1)*	*(2)*	*(3)*	*(4) = (3)-(2)*	*(5) = (4)/(2)*
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	7 428,3	7 308,8	7 822,8	514,0	7,0
Contingents	78 122,0	72 288,9	70 262,5	(2 026,4)	(2,8)
Police civile	–	–	–	–	–
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
Total partiel	**85 550,3**	**79 597,7**	**78 085,3**	**(1 512,4)**	**(1,9)**
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international[a]	27 004,3	29 113,2	29 753,3	640,1	2,2
Personnel recruté sur le plan national[b]	1 190,9	1 065,0	1 198,4	133,4	12,5
Volontaires des Nations Unies	2 917,8	2 540,1	2 564,7	24,6	1,0
Total partiel	**31 113,0**	**32 718,3**	**33 516,4**	**798,1**	**2,4**
Dépenses opérationnelles					
Personnel temporaire	–	–	635,5	635,5	100,0
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	–	–	–	–	–
Voyages	637,3	700,0	520,7	(179,3)	(25,6)
Installations et infrastructures	18 213,4	16 538,3	16 481,3	(57,0)	(0,3)
Transports terrestres	5 215,5	5 873,7	6 094,5	220,8	3,8
Transports aériens	18 715,7	21 869,7	22 471,8	602,1	2,8
Transports maritimes	–	–	–	–	–
Transmissions	5 880,4	5 993,0	5 760,8	(232,2)	(3,9)
Informatique	2 117,5	1 425,1	1 088,5	(336,6)	(23,6)
Services médicaux	2 477,2	2 276,2	2 168,5	(107,7)	(4,7)
Matériel spécial	1 448,1	1 412,9	1 387,7	(25,2)	(1,8)
Fournitures, services et matériel divers	8 962,6	8 259,5	7 055,9	(1 203,6)	(14,6)
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–
Total partiel	**63 667,7**	**64 348,4**	**63 665,2**	**(683,2)**	**(1,1)**
Total brut	**180 331,0**	**176 664,4**	**175 266,9**	**(1 397,5)**	**(0,8)**
Recettes provenant des contributions du personnel	4 000,9	4 477,5	3 563,7	(913,8)	(20,4)
Total net	**176 330,1**	**172 186,9**	**171 703,2**	**(483,7)**	**(0,3)**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	**180 331,0**	**176 664,4**	**175 266,9**	**(1 397,5)**	**(0,8)**

[a] Les montants pour 2005/06 et 2006/07 reposent sur un taux de vacance de postes de 5 %.
[b] Les montants pour 2006/07 reposent sur un taux de vacance de postes de 2 % (contre 5 % en 2005/06).

B. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

9. Les montants prévus pour l'exercice allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007 sont calculés à partir des taux standard de remboursement et se chiffrent au total à 25 133 900 dollars, qui se répartissent comme suit :

Catégorie de dépenses	*Montant estimatif (en milliers de dollars É.-U.)*
Matériel majeur	
Contingents	13 420,3
Total partiel	**13 420,3**
Soutien autonome	
Installations et infrastructure	
Restauration (cuisines)	923,3
Matériel de bureau	715,8
Électricité	847,8
Missions secondaires du génie	559,2
Blanchisserie et nettoyage	773,2
Matériel de campement	–
Hébergement	16,0
Magasins – divers	1 563,1
Matériel à caractère unique	–
Magasins – défense des périmètres	–
Transmissions	
Transmissions	3 041,3
Services médicaux	
Services médicaux	1 906,5
Matériel spécial	
Neutralisation des explosifs et munitions	257,3
Observation	1 110,1
Identification	–
Protection nucléaire, biologique et chimique	–
Total partiel	**11 713,6**
Total	**25 133,9**

Facteurs approuvés pour la Mission	*Pourcentage*	*Date d'entrée en vigueur*	*Date du dernier examen*
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	1,10	1er juillet 2004	1er juillet 2002
Usage opérationnel intensif	3,80	1er juillet 2004	1er juillet 2002
Acte d'hostilité ou abandon forcé	1,90	1er juillet 2004	1er juillet 2002
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	0,25-3,50		

C. Formation

10. Les montants estimatifs prévus au titre de la formation pour la période allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007 sont les suivants :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	*Montant estimatif*
Consultants	
Consultants en formation	–
Voyages	
Frais de voyage liés à la formation	109,0
Autres fournitures, services et matériel	
Redevances, fournitures et services pour la formation	179,4
Total	**288,4**

11. La Mission applique le principe de la formation de formateurs, demandant aux candidats qui bénéficient d'une formation à l'extérieur d'assurer la formation d'autres membres du personnel à leur retour à la Mission, ce qui permet de réduire les frais de voyage. Le recours à la formation en ligne est aussi encouragé. Au cours de l'exercice budgétaire, plusieurs des cours prévus seront axés sur les besoins de formation du personnel responsable de la sécurité opérationnelle des locaux, du matériel et du personnel.

III. Analyse des variations[1]

Référence

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

[1] Le montant des variations est exprimé en milliers de dollars des États-Unis.

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des facteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats escomptés avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

	Variation	
Observateurs militaires	514,0	7 %

- **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

12. La hausse prévue à cette rubrique est principalement imputable à une augmentation des effectifs approuvés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1622 (2005), qui passent de 220 à 230.

	Variation	
Contingents	(2 026,4)	(2,8 %)

- **Mandat : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

13. La variation est due principalement à une baisse des montants à rembourser aux pays fournisseurs de contingents au titre des contingents et du matériel fourni dans le cadre du soutien logistique autonome, du fait d'une réduction des effectifs militaires prévus dans le budget, qui passent de 3 184 à 3 174, et d'une réduction du coût du fret relatif au matériel appartenant aux contingents.

	Variation	
Personnel recruté sur le plan international	640,1	2,2 %

- **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

14. Le principal facteur ayant contribué à la variation est la baisse des montants prévus au titre des contributions du personnel, suite au rapport de la Commission de la fonction publique internationale (A/60/30), selon lequel il convient de réduire de 20 % les recettes provenant des contributions du personnel afin de réduire

l'excédent du Fonds de péréquation des impôts. En conséquence, les contributions du personnel ont été réduites de façon à diminuer le montant du Fonds.

	Variation	
Personnel recruté sur le plan national	133,4	12,5 %

• **Paramètres budgétaires : moyens et produits revus à la hausse**

15. La variation s'explique par l'application d'un coût moyen des traitements nets des membres du personnel des séries 300 et 100, dans la mesure où il est prévu que 50 % des membres du personnel recruté sur le plan national passeront de la série 300 à la série 100 d'ici à juillet 2006. La variation tient également compte de l'augmentation proposée du nombre de fonctionnaires de 246 à 248, du fait de la conversion de deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan international à deux postes d'agent recruté sur le plan national.

	Variation	
Personnel temporaire	635,5	100 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

16. Conformément à la résolution 59/300 de l'Assemblée générale sur l'étude d'ensemble d'une stratégie visant à éliminer l'exploitation et les abus sexuels dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, il est prévu de créer au sein de la Mission une équipe de la déontologie et de la discipline. Cette équipe comprendra cinq postes internationaux (1 P-5, 2 P-4, 1 P-2, 1 agent du Service mobile) et deux postes d'agent recruté sur le plan national.

	Variation	
Voyages	(179,3)	(25,6 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

17. La variation s'explique par le fait que les dépenses au titre des voyages de fonctionnaires du Siège sont imputées au compte d'appui pour les opérations de maintien de la paix, et par la diminution des frais de voyage inscrits au budget au titre de la formation suite aux efforts que fait la MINUEE pour assurer la formation à l'intérieur de la zone de la Mission.

	Variation	
Transports terrestres	220,8	3,8 %

• **Facteurs externes : évolution des prix du marché**

18. La variation est principalement due à l'augmentation du coût du carburant et des lubrifiants sur le marché. L'essence, qui coûtait 0,52 dollar le litre, coûte actuellement 1,07 dollar le litre.

	Variation	
Transports aériens	602,1	2,8 %

• **Facteurs externes : évolution des prix du marché**

19. La variation est essentiellement imputable à l'augmentation du coût du carburant. Les prévisions pour la période considérée ont été établies sur la base d'un carburant à 0,50 dollar le litre. Le prix du marché actuel dans la zone de la Mission est en moyenne de 1 dollar le litre.

	Variation	
Transmissions	(232,2)	(3,9 %)

• **Paramètres budgétaires : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

20. La variation est principalement due à une réduction des ressources nécessaires pour l'achat de nouveau matériel.

	Variation	
Informatique	(336,6)	(23,6 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

21. Le facteur le plus important qui explique la variation est une réduction du coût des services informatiques résultant de nouveaux arrangements contractuels.

	Variation	
Services médicaux	(107,7)	(4,7 %)

• **Paramètres budgétaires : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

22. La variation est principalement due à une réduction des montants prévus au titre des services médicaux pour le traitement du personnel dans des infrastructures médicales extérieures et pour les évacuations sanitaires, du fait de l'utilisation accrue des installations de la Mission.

	Variation	
Fournitures, services et matériel divers	(1 203,6)	(14,6 %)

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

23. La variation est principalement due à l'élimination des dispositions relatives aux services de détection des mines et de déminage dans le cadre du processus de démarcation, dans la mesure où l'on prévoit que l'installation des bornes frontière risque d'être retardée. Il est toutefois prévu de recruter du personnel d'appui qui sera chargé de l'évaluation des risques liés aux mines, de la gestion de l'information, de la planification et de la coordination, du contrôle de la qualité, ainsi que de la gestion et de l'aide à la mobilisation de ressources, et de recourir à des services contractuels de déminage et de sensibilisation au danger des mines.

IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

24. **En ce qui concerne le financement de la MINUEE, l'Assemblée générale devra se prononcer sur les points suivants :**

a) L'ouverture, aux fins du fonctionnement de la Mission pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007, d'un crédit d'un montant de 175 266 900 dollars;

b) La mise en recouvrement, à raison de 14 605 575 dollars par mois, du montant indiqué à l'alinéa a) ci-dessus au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission.

V. Résumé des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/296 et aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies et du Bureau des services de contrôle interne de l'Organisation des Nations Unies

A. Assemblée générale

Résolution 59/296

Décisions et demandes adressées au Secrétaire Général	*Suite donnée aux décisions et demandes*
Section I	
Présenter chaque année un rapport d'ensemble sur le financement des missions de maintien de la paix indiquant notamment l'évolution de la taille, de la composition et du financement des missions, les faits nouveaux importants, les efforts déployés pour améliorer la gestion et le fonctionnement des opérations de maintien de la paix et les priorités adoptées pour l'année à venir en ce qui concerne la gestion, ainsi que les mesures prises pour appliquer les dispositions de la résolution 59/296 (par. 3).	La MINUEE a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à parvenir à un règlement pacifique du différend entre l'Éthiopie et l'Érythrée. L'effectif militaire autorisé le plus récent approuvé par le Conseil dans sa résolution 1622 est de 3 404 militaires, dont 230 observateurs militaires. L'effectif civil actuel est composé de 228 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 248 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 74 Volontaires des Nations Unies.
Inclure dans le projet de budget de chaque opération de maintien de la paix pour l'exercice 2006/07 des renseignements utiles sur les gains d'efficacité réalisés grâce à l'application des dispositions pertinentes de la résolution 59/296 (par. 4).	La MINUEE améliore systématiquement ses opérations en vue de réaliser des gains d'efficacité et de réduire ainsi ses coûts de fonctionnement.
Section II : budgétisation axée sur les résultats	
La mise en place progressive du système de budgétisation axée sur les résultats doit se faire de façon strictement conforme à la résolution 55/231 de l'Assemblée générale (par. 3).	La MINUEE a présenté ses propositions budgétaires selon le cadre de budgétisation axée sur les résultats, conformément à la résolution 55/231.
Veiller à ce que les indicateurs de succès soient utilisés pour mesurer non pas les résultats obtenus par les États Membres mais, autant que possible, la contribution apportée par les missions de maintien de la paix à la concrétisation des réalisations escomptées et des	La MINUEE a soumis des indicateurs de résultat qui tiennent compte des objectifs propres à la Mission conformément à son mandat.

Décisions et demandes adressées au Secrétaire Général	*Suite donnée aux décisions et demandes*
objectifs arrêtés, conformément à leurs mandats respectifs (par. 5).	
Présenter les projets de budget futurs en se conformant strictement à la résolution 55/231 de l'Assemblée générale (par. 6).	La MINUEE a présenté son projet de budget pour l'exercice 2006/07 en se conformant strictement à la résolution 55/231.
Continuer de perfectionner le cadre de budgétisation axée sur les résultats et présenter une information financière plus claire sur toutes les composantes des missions (par. 7).	La MINUEE continue de perfectionner son cadre de budgétisation axée sur les résultats afin de fournir une information plus claire sur toutes les composantes de la Mission.
Tenir pleinement compte des aspects opérationnels, logistiques et financiers des opérations de maintien de la paix lors de leur planification, en mettant en corrélation les budgets axés sur les résultats et les plans d'exécution des mandats de ces opérations (par. 8).	Dans le projet de budget pour l'exercice 2006/07, la MINUEE a tenu pleinement compte des aspects opérationnels, logistiques et financiers et a mis en corrélation le cadre de budgétisation axée sur les résultats et le plan d'exécution de son mandat.
Section III : présentation des budgets	
Faire apparaître dans les projets de budget toute l'information dont le Secrétaire général dispose pour justifier ses demandes de crédits (par. 2).	Les demandes de crédits ont été pleinement justifiées dans le présent projet de budget, comme cela avait été le cas pour le budget 2006/07.
Veiller à ce que le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat et toutes les missions fassent tout leur possible pour imposer une discipline budgétaire rigoureuse et des mesures efficaces de contrôle de l'exécution des budgets (par. 5).	Le budget est exécuté dans le strict respect du Règlement financier et règles de gestion financières applicables aux opérations de l'ONU sur le terrain, et conformément aux paramètres établis par le Contrôleur.
La présentation des projets de budget des missions au Siège relèvera de l'autorité et de la responsabilité du chef de mission/représentant spécial (par. 7).	La MINUEE a mis en place un comité d'examen du budget composé de responsables ayant participé à l'élaboration du projet de budget pour 2006/07, s'agissant tout particulièrement du processus de prise de décisions concernant les ressources nécessaires. Le Comité soumet ses décisions directement au Représentant spécial du Secrétaire général, qui examine et approuve le projet de budget.
Les projets de budget doivent, dans la mesure du possible, indiquer les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet (par. 9).	La MINUEE a constamment amélioré ses opérations, obtenant des gains d'efficacité et parvenant à réduire les coûts, comme il ressort du présent projet de budget.
Réexaminer régulièrement les attributions attachées aux différents postes et déterminer la classe de ces postes en tenant compte de	La MINUEE a entrepris un réexamen des attributions attachées aux différents postes et de la classe de ces postes dans le cadre de la restructuration de la Mission en 2005/06. La

Décisions et demandes adressées au Secrétaire Général	*Suite donnée aux décisions et demandes*
l'évolution des besoins opérationnels ainsi que des responsabilités et des fonctions qu'assument effectivement les titulaires, afin d'assurer un emploi plus rationnel des ressources (par. 9).	MINUEE a examiné à nouveau ses besoins en personnel et les fonctions attachées aux postes pour l'exercice 2006/07.
Section IV : examen des structures de gestion de toutes les opérations de maintien de la paix	
Veiller à ce que les autres opérations complexes procèdent à l'examen demandé et rationalisent leurs structures et rendre compte à ce sujet dans les projets de budget pertinents (par. 1).	La MINUEE a un organigramme bien établi et une structure hiérarchique rationnelle. Dans le projet de budget pour 2006/07, la Section de la sécurité relèvera directement du Représentant spécial du Secrétaire général et non plus du chef de l'administration, conformément à la directive du Département des opérations de maintien de la paix.
Suivre l'évolution des structures des différentes opérations de maintien de la paix, pour éviter que certaines fonctions ne fassent double emploi et que les postes des classes supérieures ne représentent une trop forte proportion du total, compte tenu du mandat, du degré de complexité et des particularités de chaque mission (par. 2).	La MINUEE suit de près l'évolution de sa structure et la modifiera, si nécessaire, afin d'éviter que certaines fonctions ne fassent double emploi et que les postes des classes supérieures ne représentent une trop forte proportion du total. La Mission procède à des examens de ses effectifs et demande, dans ce contexte, aux chefs de section de justifier leurs effectifs.
Prendre des mesures supplémentaires pour assurer la sûreté et la sécurité de tout le personnel qui participe aux missions de maintien de la paix sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, en tenant compte des paragraphes 5 et 6 de la résolution 1502 (2003) du Conseil de sécurité (par. 11).	Le Département des opérations de maintien de la paix a procédé, en mars 2005, à une évaluation d'ensemble de la sécurité dans les missions. Celle-ci a fait apparaître que les mesures de sécurité en place au quartier général de la MINUEE à Asmara et dans d'autres locaux de la Mission étaient inadéquates. Il a été recommandé que des murs pare-éclats en T soient construits tout le long du terrain entourant le bâtiment du quartier général de la MINUEE pour constituer un premier rempart. En outre, il faudrait installer une grille conforme aux normes de sécurité. Cette proposition a toutefois été rejetée par les autorités érythréennes. Par ailleurs, le Gouvernement n'a toujours pas répondu à la proposition de réinstallation du quartier général de la MINUEE à Asmara. Le bureau d'Addis-Abeba a été doté de gardes de sécurité supplémentaires.
Revoir les attributions des fonctionnaires du protocole et la classe des postes qu'ils occupent, compte tenu des observations pertinentes du	Sans objet

Décisions et demandes adressées au Secrétaire Général	*Suite donnée aux décisions et demandes*
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (par. 12).	
Section VI : désarmement, démobilisation (y compris la réinsertion) et réintégration	
Les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration sont des éléments essentiels des processus de paix et des opérations de maintien de la paix intégrées établies par le Conseil de sécurité, et l'Assemblée générale est favorable au renforcement de leur coordination dans le cadre d'une démarche intégrée (par. 3).	Sans objet
Les rôles respectifs des missions de maintien de la paix et de tous les autres acteurs intéressés doivent être clairement définis (par. 4).	Sans objet
Les organismes des Nations Unies intéressés et les acteurs extérieurs au système doivent renforcer leur coopération et leur coordination afin que les ressources soient utilisées efficacement et que les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration soient mis en œuvre de façon cohérente sur le terrain (par. 5).	Sans objet
Veiller à ce que les projets de budget dans lesquels des ressources sont demandées pour des activités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion contiennent des renseignements clairs sur ces activités et sur les dépenses relatives aux postes et aux autres objets de dépense qui s'y rapportent (par. 6).	Sans objet
Présenter à l'Assemblée générale, à sa soixantième session, des normes intégrées de désarmement, démobilisation et réintégration (par. 8).	Sans objet
Section VII : projets à effet rapide	
Rationaliser la mise en œuvre des projets à effet rapide et veiller à ce que ces projets soient menés à bien dans les délais prévus.	La mise en œuvre de projets à effet rapide a été sérieusement entravée par les événements qui se sont produits dans la zone de la Mission, ainsi que par le manque de personnel pour administrer et coordonner les projets humanitaires.

Décisions et demandes adressées au Secrétaire Général	*Suite donnée aux décisions et demandes*
Section VIII : formation, recrutement et personnel des missions	
Le personnel civil ne pourra suivre une formation en dehors du quartier général de la mission que si cette formation vise expressément à faciliter l'exécution du mandat de la mission, le fonctionnement de la mission ou l'exercice des fonctions attachées au poste occupé, ou que si elle constitue la solution la plus avantageuse (par. 1).	La MINUEE encourage les cours de formation de formateurs, de telle sorte que les fonctionnaires assistant à des cours puissent, à leur retour à la Mission, former d'autres membres du personnel, ce qui permet de réduire le nombre d'ateliers organisés à l'extérieur. Dans la mesure du possible, les formateurs et fournisseurs sont invités à assurer la formation du personnel sur place, afin de réduire les frais de voyage. La formation en ligne est également encouragée.
S'assurer que la stratégie globale de formation couvre les besoins de formation du personnel recruté sur le plan national, aux fins du renforcement des capacités dans la zone des missions (par. 3).	Le personnel recruté sur le plan national bénéficie des cours de formation organisés sur place, notamment des programmes de formation informatique et linguistique. En outre, il a librement accès à tous les cours et programmes de formation en ligne offerts par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche.
Veiller à ce que le personnel de toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ait accès à des programmes de formation (par. 4).	Mesure appliquée
Faire plus largement appel à du personnel recruté sur le plan national (par. 5).	La MINUEE a procédé, au cours de l'exercice 2004/05, à une évaluation des effectifs à la suite de laquelle deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan international ont été convertis en postes d'agent recruté sur le plan national. Une deuxième évaluation a eu lieu en juillet 2005; toutefois, il n'y a pas eu d'autres conversions de postes à ce stade compte tenu d'un certain nombre de facteurs, notamment de la suppression récente de 14 postes d'agent du Service mobile et d'agent des services généraux recrutés sur le plan international, du manque de compétences techniques disponibles, du caractère hautement politique et confidentiel des questions traitées et des capacités de gestion nécessaires.
Rendre compte des progrès réalisés par rapport à l'objectif selon lequel le quota de postes d'agent des services généraux et du Service mobile autorisés qui pourront être pourvus par du personnel détaché par le Siège ne dépassera pas 5 % pour l'ensemble des missions (par. 6)	La MINUEE a communiqué au Département des opérations de maintien de la paix les données relatives aux postes d'agent des services généraux et autres postes pourvus sur le plan international. La Mission attend des instructions et des directives de la part du

Décisions et demandes adressées au Secrétaire Général	*Suite donnée aux décisions et demandes*
	Service de la gestion du personnel sur les mesures à prendre dans ce domaine.
Les membres du personnel recrutés sur le plan local par une mission ne peuvent être recrutés sur le plan international que s'ils suivent la procédure de recrutement en vigueur et posent leur candidature à un poste international dans une autre mission pour lequel ils sont en concurrence avec d'autres candidats externes (par. 7).	Mesure appliquée
Veiller à ce que la considération dominante dans le recrutement du personnel soit la nécessité d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité, compte dûment tenu du principe d'une répartition géographique équitable, conformément au paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies (par. 8).	La MINUEE, en coordination avec le Service de la gestion du personnel, s'efforce de veiller à ce que cette mesure soit appliquée grâce à un processus de recrutement transparent et concurrentiel.
S'agissant de la pratique qui consiste à recourir aux services de vacataires ou de personnes titulaires de contrats de louage de services pour exécuter des fonctions de caractère continu, inviter l'Assemblée générale à étudier la possibilité de créer un poste lorsque les fonctions exercées présentent véritablement un caractère continu (par. 11).	La Mission a mis fin à cette pratique le 14 novembre 2005. Elle aura recours aux services d'entreprises locales pour satisfaire les besoins opérationnels concernant divers services.
Section XI : participation des Volontaires des Nations Unies	
Les Volontaires ne devraient pas se substituer au personnel qui doit être recruté pour pourvoir des postes autorisés afin d'exécuter des activités et programmes prescrits et ne devraient pas être sollicités pour des raisons financières (par. 3).	Mesure appliquée
Les Volontaires sont soumis aux mêmes obligations et responsabilités que les fonctionnaires des Nations Unies, y compris aux mêmes normes de conduite (par. 5).	Mesure appliquée
Section XVI : achats	
Veiller à ce que toutes les missions de maintien de la paix observent leur plan d'achats afin de tirer parti des avantages qu'offre une planification rationnelle (par. 5).	La Section des achats établit un plan d'achats conforme à celui de la Mission. Toutes les sections sont tenues d'acheter leur matériel, pièces de rechange et fournitures conformément à ce plan.

Décisions et demandes adressées au Secrétaire Général	*Suite donnée aux décisions et demandes*
Continuer de déterminer les causes des délais d'approvisionnement excessifs observés dans les missions de maintien de la paix afin d'y remédier (par. 6).	La Section des achats surveille les activités d'achats de la Mission afin de déterminer les causes des délais d'approvisionnement excessifs et d'y remédier en temps voulu.
Section XVII : gestion du matériel	
Le Département des opérations de maintien de la paix devrait veiller à ce que toutes les missions appliquent un programme de remplacement du matériel qui soit rentable et strictement conforme aux directives relatives à la durée de vie utile du matériel (par. 1).	La Mission applique strictement les directives relatives à la durée de vie utile du matériel, qui n'est remplacé qu'à l'expiration de sa durée de vie utile.
Les chefs des opérations de maintien de la paix adoptent des mesures efficaces de gestion et de reconstitution des stocks, ainsi que des procédures rationnelles de passation par profits et pertes du matériel devenu inutile ou inutilisable (par. 2).	La Mission prend toutes les mesures nécessaires pour que le matériel soit contrôlé dans le cadre de son processus de vérification et de suivi, et du maintien de leur propre inventaire par les unités à comptabilité autonome. La reconstitution des stocks est contrôlée conformément au budget et au plan d'achats annuel pour les unités à comptabilité autonome. La Mission applique les procédures de liquidation établies dans les directives et a un groupe distinct chargé des activités de liquidation.
Veiller à ce que le prêt à un organisme des Nations Unies d'actifs appartenant à une opération de maintien de la paix soit précédé de la conclusion officielle d'un accord écrit définissant, entre autres choses, les modalités de remboursement applicables et les responsabilités (par. 3).	Les initiatives prises au niveau local pour trouver un mécanisme de remboursement, par les institutions, des services et matériel mis à leur disposition n'ont pas été couronnées de succès. Le Département des opérations de maintien de la paix a informé la Mission que la mise au point d'un mécanisme normalisé à l'échelle mondiale pour le remboursement de ces services et matériel est en cours. Une fois établi, ce mécanisme sera officiellement communiqué à tous en vue de son application.
Il convient de se féliciter des mesures prises pour renforcer la coopération entre missions, en particulier entre missions se trouvant dans la même région. Tout accord concernant le prêt ou le partage de matériel doit être clairement compris et documenté par les missions intéressées, étant entendu qu'il continue d'incomber aux différentes opérations d'établir et de superviser leur budget ainsi que de contrôler leur matériel et leurs opérations logistiques (par. 4).	La MINUEE continue d'être responsable de l'établissement et du contrôle de son propre budget ainsi que du contrôle de son matériel et de ses opérations logistiques.

Décisions et demandes adressées au Secrétaire Général	*Suite donnée aux décisions et demandes*
Section XIX : opérations aériennes	
Prendre toutes les mesures nécessaires pour que les fonctionnaires participant aux opérations aériennes reçoivent la formation requise, comme spécifié dans le Manuel des opérations aériennes (par. 1).	Les opérations aériennes de la MINUEE appliquent depuis 2004-2005 le programme de formation en cours d'emploi de la Section du transport aérien de la Division du soutien logistique pour le nouveau personnel des opérations aériennes qui intègre la MINUEE. Les besoins annuels en matière de formation sont indiqués dans le budget annuel de la Mission.
Continuer de procéder à des inspections de la qualité des services de transport aérien et à des évaluations de ces services dans les missions afin de s'assurer du respect des normes établies (par. 2).	Les procédures de contrôle de la qualité en matière de sécurité des services de transport aérien de la MINUEE sont pleinement conformes aux normes de sécurité du Département des opérations de maintien de la paix.
Établir sur une base plus réaliste le budget des opérations aériennes, sachant que les besoins en transports aériens de certaines opérations de maintien de la paix ont été surestimés (par. 3).	Le budget des opérations aériennes de la MINUEE pour 2006/07 a été établi sur la base des prix courants (août 2005) et de l'utilisation des appareils pendant la période 2004/05.
Section XXI : rapport entre les parcs automobile et informatique et les effectifs	
Veiller à ce que les opérations de maintien de la paix respectent les rapports standard, compte tenu du mandat, de la complexité et de la taille de chaque opération de maintien de la paix (par. 2).	La MINUEE respecte les rapports standard, à savoir hauts responsables de la Mission (D-1 et au-delà) 1 à 1; personnel civil international des services organiques 2 à 5; personnel civil international des services d'appui intégrés 2 à 5; personnel civil international du Bureau du chef des services administratifs 4 à 5; Volontaires des Nations Unies 4 à 5; observateurs militaires et agents de sécurité 2 à 5; officiers d'état-major 4 à 5.
Veiller à ce que dans toutes les missions, le rapport effectif entre véhicules lourds et véhicules moyens ne dépasse pas le rapport standard de 1 à 1, et justifier tout dépassement (par. 3).	La Mission respecte le rapport de 1 à 1 entre véhicules lourds et véhicules moyens.
Procéder avec davantage de parcimonie à l'attribution de véhicules 4 x 4 au personnel civil des missions, en particulier, mais pas exclusivement, aux responsables de la classe D-1 ou de rang supérieur, en gardant à l'esprit que le rapport fixé pour ces véhicules ne doit pas être dépassé, et en rendre compte dans le rapport d'ensemble qui sera présenté à	La majorité des véhicules 4 x 4 sont attribués au personnel civil, aux observateurs militaires, aux officiers d'état-major et aux hauts responsables de la Mission (D-1 et au-delà).

Décisions et demandes adressées au Secrétaire Général	*Suite donnée aux décisions et demandes*
l'Assemblée générale à sa soixantième session (par. 5).	
Réduire progressivement l'allocation d'une imprimante par poste de travail et appliquer avec effet immédiat, lorsque cela est réaliste et d'un bon rapport coût-efficacité, un rapport d'une imprimante pour quatre ordinateurs de bureau pour tous les postes de travail des missions de maintien de la paix, au Siège et sur le terrain (par. 6).	La MINUEE réduit progressivement le nombre de ses imprimantes afin d'améliorer le rapport au cours des exercices budgétaires 2005/06 et 2006/07 et amener le nombre total de 518 à 322 d'ici à la fin de l'exercice 2006/07. Une circulaire administrative du chef de l'administration a été publiée sur la question pour aider le Groupe des services informatiques à exécuter son plan de discontinuation et de passation par profits et pertes.
Attendre pour examiner les demandes de crédit relatives à l'acquisition, au Siège et sur le terrain, d'ordinateurs de bureau, d'imprimantes et d'ordinateurs portatifs que le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit approfondi des pratiques du Département des opérations de maintien de la paix demandé au paragraphe 4 de la section IV de la présente résolution lui ait été communiqué, sauf si les demandes en question concernent de nouvelles missions ou des missions faisant l'objet d'une expansion prescrite par le Conseil de sécurité, ou le remplacement de matériel en stricte conformité avec sa résolution pertinente (par. 7).	La MINUEE applique les dispositions de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale sur la question. Les nouveaux crédits pour des ordinateurs de bureau, imprimantes et ordinateurs portatifs ont sensiblement diminué au cours de l'exercice 2005/06, ce qui a réduit la dotation totale de toutes les catégories de matériel susmentionnées. Aucun crédit n'est prévu pour les ordinateurs portatifs et les ordinateurs de bureau au cours de l'exercice 2006/07.
Section XXII : contrats de fourniture de rations	
Faire en sorte que toutes les missions suivent et évaluent le système de gestion de la qualité des prestations des fournisseurs de rations afin de s'assurer que la qualité des aliments et les conditions d'hygiène répondent aux normes établies (par. 2).	La MINUEE a mis en place des systèmes de gestion de la qualité à différents niveaux pour s'assurer que la qualité des aliments et les conditions d'hygiène répondent aux normes établies.
Réaliser une analyse coûts-avantages du recours à un mécanisme d'inspection indépendant pour vérifier le respect par les fournisseurs de toutes les spécifications relatives à la qualité, à l'hygiène et aux livraisons figurant dans les cahiers des charges (par. 3).	Un mécanisme d'inspection interne a été mis en place à la Mission.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/59/736/Add.10)

Demande/recommandation	*Suite donnée aux décisions et demandes*
Le Comité consultatif note que la décision de mettre fin à la location de l'avion à réaction privé avait été prise parce que l'on pensait obtenir l'autorisation d'établir une liaison aérienne directe entre Asmara et Addis-Abeba. Comme cela n'a pas été le cas, le Comité ne voit pas d'objection à ce que la Mission continue pour l'heure à utiliser l'avion à réaction (par. 33).	La Mission et le Département des opérations de maintien de la paix ont examiné les besoins en matière de transport aérien et aucun crédit n'a été prévu dans le projet de budget pour l'avion à réaction privé.
Le Comité compte que les données qui seront rassemblées par la Mission pour toutes les composantes permettront d'apporter encore des améliorations et notamment d'établir un ensemble de données de référence pour faciliter les comparaisons futures (par. 8).	Les données qui seront rassemblées par la Mission au cours de l'exercice 2004/05 serviront d'indicateurs du niveau d'activité qui, à leur tour, serviront de données de référence pour l'établissement des cadres de budgétisation axée sur les résultats pour l'exercice 2006/07. Tout écart sera dûment justifié.
Dans la composante Appui, on trouve des indicateurs sur les services d'appui qui permettent de mesurer les progrès en matière de gestion (voir A/59/616, composante 3, produits prévus). Les indications données à ce sujet pourraient toutefois être améliorées, en particulier lorsque les indicateurs de succès échappent apparemment au contrôle de la Mission ou lorsque d'autres organismes du système sont les principaux responsables et que la Mission ne fait que superviser ou suivre les activités. Ce type de contrainte pourrait figurer dans les facteurs externes. Le Comité estime par ailleurs que l'élément des composantes relatif aux ressources humaines devrait comporter davantage de précisions, ce qui permettrait d'éviter les répétitions dans la liste des produits (par. 9).	Il est pris note de la recommandation. La MINUEE améliorera la formulation des facteurs externes en mettant en lumière les conditions qui échappent à son contrôle mais influent sur le succès ou l'échec de l'activité. Les produits relatifs à la coordination interinstitutions préciseraient clairement les institutions concernées et le rôle de la MINUEE.
Tout en reconnaissant qu'il est bon d'avoir un personnel expérimenté qui soit mobile et auquel on puisse faire appel pour répondre aux besoins des nouvelles missions, le Comité estime que la situation doit être contrôlée afin d'éviter que les	La situation est suivie de près. La décision prise par la Mission de ne pas pourvoir les 61 postes non essentiels qu'il est envisagé de supprimer dans le cadre de la réduction des effectifs a contribué au taux de 21,7 % de vacance de

Demande/recommandation	*Suite donnée aux décisions et demandes*
activités de la Mission ne soient perturbées. On devrait réfléchir aux solutions à adopter pour retenir le personnel expérimenté dont on a besoin (par. 20).	postes enregistré pendant l'exercice clos le 30 juin 2005. On s'applique en général à ne pas libérer le personnel en place tant que le personnel de remplacement n'a pas pris ses fonctions afin de répondre aux besoins opérationnels tout en veillant à ce que les possibilités ouvertes à chacun ne soient compromises. On s'emploie également à offrir au personnel de la Mission des incitations selon les directives établies, notamment des possibilités de formation et un économat. Toutefois, la MINUEE étant un lieu d'affectation fortement déconseillé aux familles et la vie sociale et les vols internationaux étant limités, la Mission a du mal à retenir le personnel expérimenté.
Le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général avait adressé au Président de l'Érythrée, le 5 novembre 2004, une lettre dans laquelle il avait soulevé trois problèmes d'importance cruciale pour les activités quotidiennes de la MINUEE :	Les efforts se poursuivent pour surmonter ces restrictions qui ont de fortes incidences aussi bien financières qu'opérationnelles pour la Mission. La ligne directe entre Addis-Abeba et Asmara n'a pas encore été établie malgré les mesures qui ont été prises pour résoudre le problème :
a) Vols directs entre Asmara et Addis-Abeba;	a) Le Secrétaire général n'a toujours pas reçu de réponse à la lettre datée du 5 novembre 2004 qu'il avait adressée au Président de l'Érythrée; b) Un échange de correspondance et une série de réunions ont eu lieu entre la MINUEE et les autorités éthiopiennes sur la question des vols directs mais ils n'ont donné aucun résultat positif en raison de l'absence d'une partie ou d'une autre qui est considérée comme un acteur essentiel pour le règlement du problème.
b) Coopération afin de trouver de nouveaux locaux pour le quartier général de la Mission, pour des raisons de sécurité;	Malgré les efforts que continue de mener la Mission, il n'y a pas eu de progrès quant à l'identification d'un site approprié pour la réinstallation du siège de la MINUEE à Asmara.
c) Réouverture de la route entre Asmara et Keren, via Barentu. Le Comité consultatif est d'avis qu'il faut continuer à tenter de lever au plus haut niveau ces obstacles opérationnels, qui ont de lourdes incidences pour les activités quotidiennes de la Mission tant sur le plan financier que sur celui	En ce qui concerne la route entre Asmara et Keren, via Barentu, elle est toujours fermée à la circulation pour les véhicules de la MINUEE. Elle a été ouverte temporairement du 13 au 19 septembre 2004 en signe de bonne volonté lorsque le nouveau commandant de la Force a pris ses fonctions, puis elle a été ouverte de

Demande/recommandation	*Suite donnée aux décisions et demandes*
de la sécurité (voir résolution 1586 (2005) du Conseil de sécurité) (par. 25 et 26).	nouveau en janvier 2005 afin de faciliter la relève du bataillon jordanien, les autorités ayant alors indiqué que la route serait toujours ouverte à l'occasion de la relève des troupes. Il importe de noter que la route n'a jamais été fermée aux entrepreneurs de la MINUEE qui transportent des marchandises pour le compte de la Mission
Le Comité estime qu'il est possible de faire des économies supplémentaires dans le domaine de l'informatique en ajustant encore la quantité de matériel que la Mission prévoit d'acheter, étant donné que la réduction des effectifs se poursuit (par. 40).	La MINUEE confirme que l'acquisition de matériel informatique a été réduite de 470 unités conformément à la politique de réduction des effectifs. De ce fait, seul le matériel de remplacement a été acheté, à savoir 106 ordinateurs de bureau, 2 ordinateurs portatifs, 24 imprimantes et 5 serveurs. En outre, il a été décidé de ne remplacer aucun ordinateur de bureau ou ordinateur portable au cours de la période du projet de budget.
Le Comité estime qu'il faudrait établir des procédures de remboursement homogènes applicables aux partenaires. Dans l'intervalle, la Mission devrait faire preuve de prudence et veiller au suivi des dépenses (par. 43).	Il est pris note de la recommandation. La MINUEE continuera de surveiller l'appui fourni aux autres organismes des Nations Unies et d'en déterminer les coûts. Il sera demandé aux organismes bénéficiaires de rembourser ces coûts une fois qu'une procédure homogène aura été mise en place à cet effet.

C. Comité des commissaires aux comptes

[A/59/5 (vol. II)]

Demande/recommandation	*Suite donnée aux décisions et demandes*
Le Comité a constaté que les comptes débiteurs de missions en cours (MINUEE, MINURSO, MANUTO, MONUG et FNUOD) présentaient des sommes anciennes non réglées … Le Comité recommande que l'Administration continue de prendre des mesures afin que les missions améliorent la gestion de leurs créances anciennes et qu'elle revoie ses méthodes d'analyse des comptes débiteurs afin d'obtenir des classements chronologiques exacts (par. 66 et 68).	La MINUEE suit de près les créances anciennes. Les comptes débiteurs des pays fournisseurs de contingents ont été transmis au Département des opérations de maintien de la paix pour qu'il saisisse les missions respectives à New York de la question des sommes dues.

Demande/recommandation	*Suite donnée aux décisions et demandes*
D'une manière générale, les rapprochements bancaires étaient établis et utilisés de façon satisfaisante, à l'exception de quelques cas … Dans les états de rapprochement bancaire de la MINUEE figuraient des éléments qui auraient dû être ajustés depuis longtemps. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que des procédures adéquates de gestion des comptes bancaires et de la caisse soient en place (par. 70 c) et 71).	Ces comptes ont été apurés et la durée de traitement pour les rapprochements bancaires et les comptes non apurés est environ de un à deux mois après la clôture de l'exercice en question.
La MINUEE a indiqué avoir payé, d'avril à juin 2004, 223 nuitées dans l'hôtel correspondant au taux d'indemnité le plus élevé, alors qu'un hôtel de classe analogue moins cher était disponible. Le surcoût représentait 25 % du coût de base (36 572 dollars) dans cet établissement. Le Comité considère qu'au-delà des coûts effectifs en termes monétaires cette pratique soulève la question de la responsabilité des agents certificateurs. Le Comité recommande que le Département des opérations de maintien de la paix veille à la stricte application des instructions administratives concernant le versement des indemnités à des taux spéciaux (par. 243 et 244).	On s'emploie à décourager le personnel de descendre dans des hôtels appliquant des tarifs spéciaux. Pour donner suite à cette observation d'audit importante, la Section de la sécurité de la MINUEE a procédé à une évaluation des hôtels dans les deux villes capitales de la Mission. La MINUEE a pu ainsi identifier quelques hôtels qui étaient satisfaisants non seulement du point de vue du logement mais aussi de la sécurité pour loger temporairement le personnel de la Mission. Le 23 mai 2005, le chef de l'administration a envoyé une circulaire à tous les membres du personnel de la MINUEE pour leur communiquer cette information.

Annexe

Organigrammes*

A. Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée

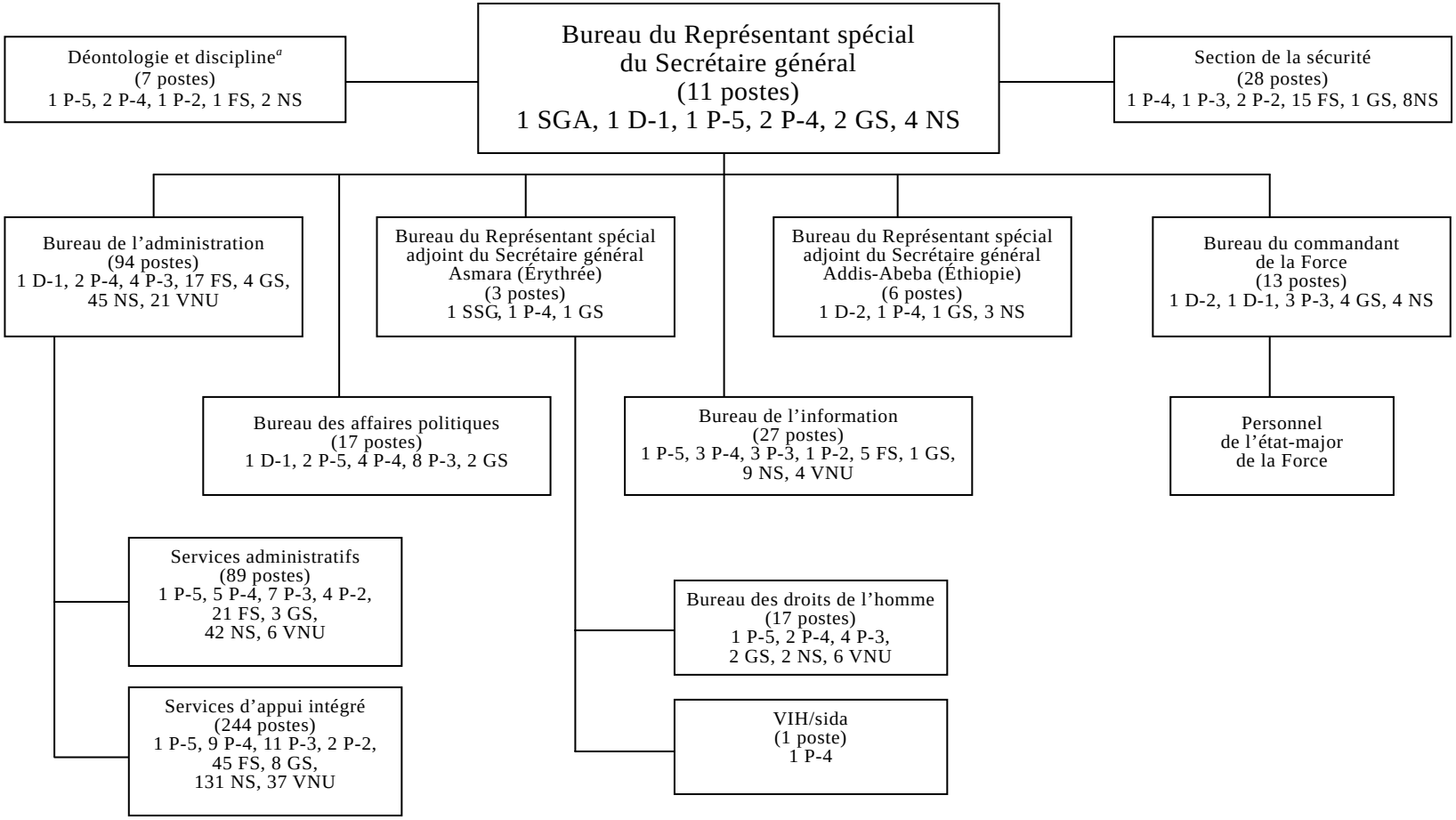

* *Abréviations* : SGA = Secrétaire général adjoint, SSG = Sous-Secrétaire général, FS = Service mobile; GS = Services généraux; NS = personnel recruté sur le plan national;; VNU = Volontaires des Nations Unies.

[a] Postes financés au moyen de fonds affectés au personnel temporaire (autre que pour les réunions).

B. Composante militaire

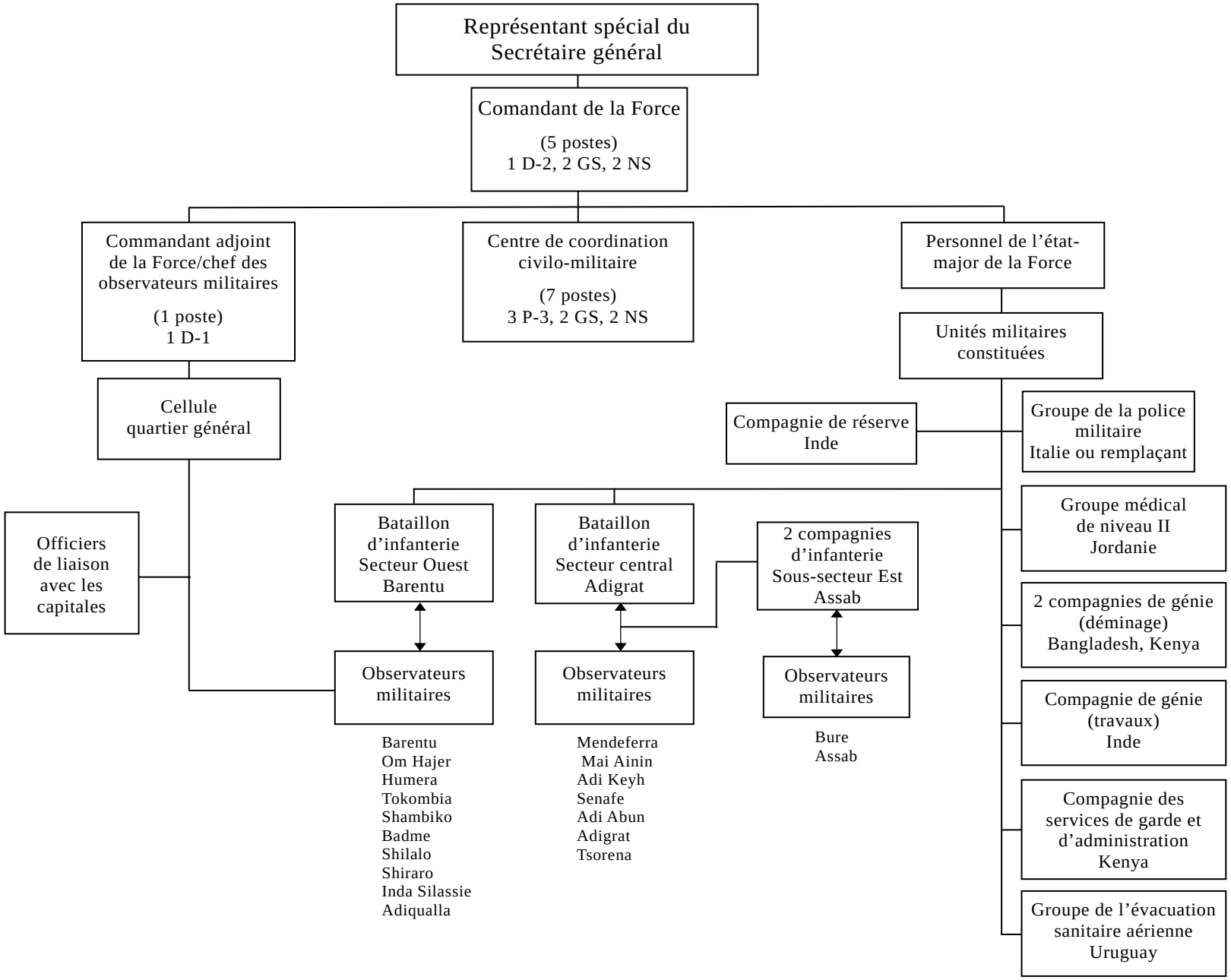

C. Services administratifs

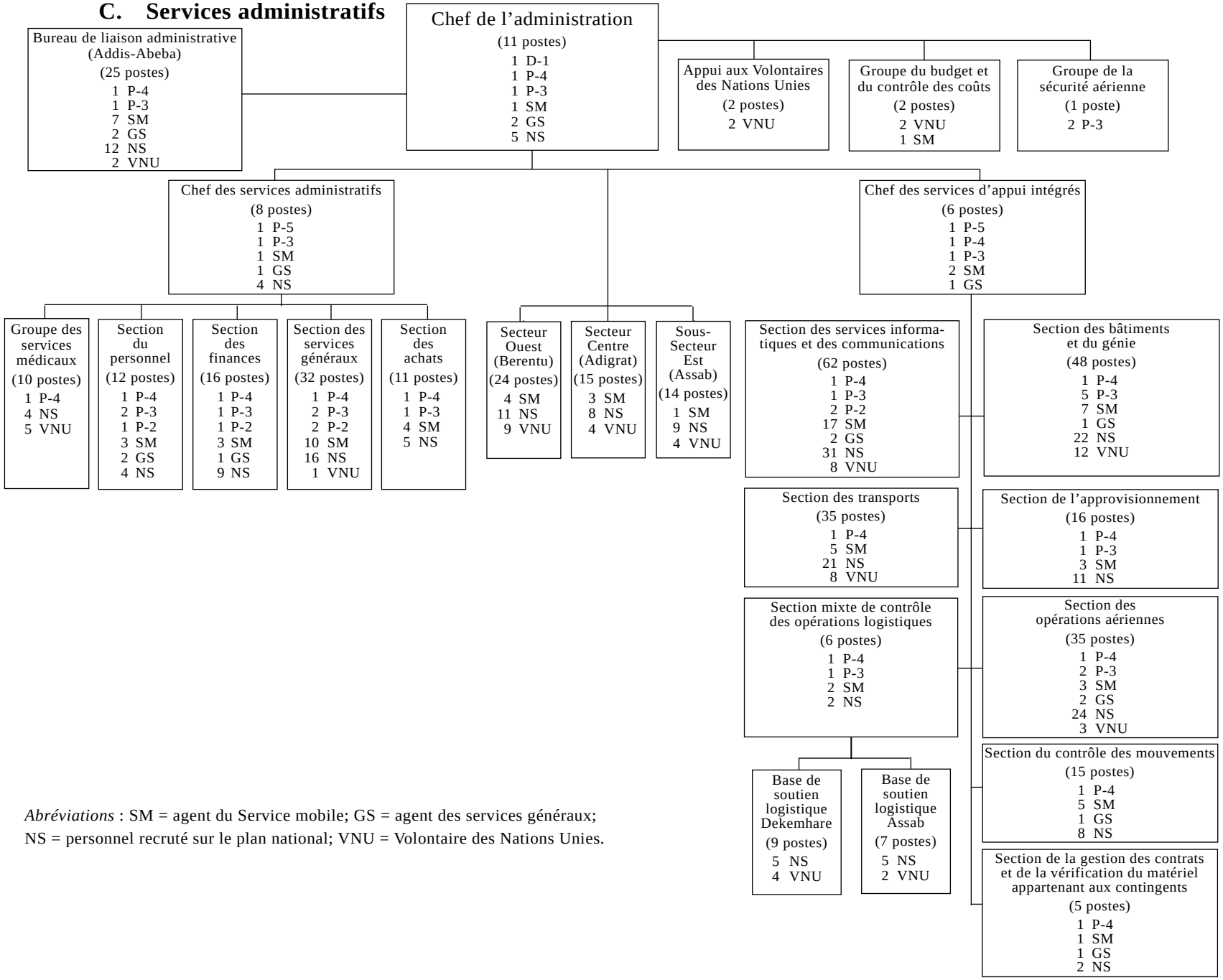

Abréviations : SM = agent du Service mobile; GS = agent des services généraux; NS = personnel recruté sur le plan national; VNU = Volontaire des Nations Unies.